

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale
165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 24 novembre 2014

Le coup d'Etat du 22 octobre 2004 !

Le 22 octobre 2004 paraît dans le journal « Le Parisien » un article intitulé « Le patron de Buffalo Grill défie la Sécu ». Le président de cette entreprise de restauration de 5500 salariés annonce que celle-ci va quitter le monopole de la Sécurité sociale.

Aussitôt les technocrates en poste au ministère des affaires sociales et à l'Elysée, affolés à l'idée que les textes européens - tous devenus lois françaises - vont s'appliquer, organisent, avec le consentement du président de la République, Jacques Chirac, un véritable coup d'Etat. Ils donnent ordre aux caisses de sécurité sociale de poursuivre ceux qui veulent s'en affranchir, à la justice de les condamner, et aux hauts fonctionnaires français en poste à la Commission européenne de violer leurs engagements de loyauté envers l'institution et de démentir la fin du monopole de la sécurité sociale.

Par cette action scandaleuse, qui viole les engagements internationaux de la France et les lois de la République, ces personnages ont interdit pendant dix ans à notre pays de se doter d'un système social compétitif. Ils sont responsables de l'effondrement de l'économie française, de la disparition de centaines de milliers d'entreprises, de millions de chômeurs.

Ces hommes, nous vous les présentons. Aujourd'hui que nous avons fait éclater la vérité de la fin du monopole de la Sécurité sociale et qu'ils sont démasqués, ils doivent recevoir le châtimement que requiert la gravité de leurs actes.

Ils ont permis le coup d'Etat



De gauche à droite Jacques Chirac, président de la République de 1995 à 2007, Nicolas Sarkozy de 2007 à 2012, François Hollande depuis 2012

Ils ont organisé le coup d'Etat



A gauche, Dominique Libault, directeur de la sécurité sociale au ministère, aujourd'hui directeur de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale

A droite, Stéphane Seiller, adjoint au directeur de la sécurité sociale, aujourd'hui directeur général du RSI



A gauche, Jean-Louis Rey, adjoint au directeur de la sécurité sociale, aujourd'hui directeur général de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)

A droite Frédéric Salat-Baroux, secrétaire général de la Présidence de la République, aujourd'hui avocat

L'article qui a déclenché le coup d'Etat

Edition de Paris

le Parisien

VENDREDI 22 OCTOBRE 2004

www.leparisien.com

N° 18698

Protection sociale

Le patron de Buffalo Grill défie la Sécu

CHRISTIAN PICART, le président de l'entreprise de restauration Buffalo Grill — 5 500 salariés et près de 200 franchisés — est en train, selon nos informations, d'informer son personnel des avantages de la souscription d'une assurance maladie individuelle privée. Autrement dit de quitter la Sécurité sociale et son mono-

pole. Lors d'une réunion dans l'Essonne, lundi dernier, le PDG a ainsi indiqué devant plusieurs centaines de personnes de son groupe son intention de « se lancer dans la bagarre » de la liberté d'assurance.

« Je veux être le premier chef d'entreprise à affranchir mes salariés qui le souhaitent de l'obligation de consacrer 45 % de leurs revenus au

financement de leur protection sociale », a-t-il confié hier à notre journal.

Un souci de légalité

« Cela leur permettra d'économiser entre 20 % et 30 % et de faire grimper d'autant leur pouvoir d'achat », estime Christian Picart. Explication : « Si, comme le prévoient les directives européennes, un employé s'au-

to assure ailleurs qu'à la Sécurité sociale, nous n'avons aucune raison de continuer à lui prélever des charges sociales. Je m'engage, si nous pouvons effectivement le faire, à lui reverser dans son salaire l'équivalent des charges patronales. » Et son directeur des ressources humaines a été chargé de fournir à tout un chacun des explications nécessaires. Selon la direction, une cinquantaine de personnes se seraient d'ores et déjà déclarées — potentiellement intéressées par la réforme.

Ce faisant, Buffalo Grill se trouve ainsi être la première entreprise à reprendre à son compte l'argumentaire défendu depuis plusieurs années par le Mouvement pour la liberté de la protection sociale de Claude Reichman. Il affirme notamment que la loi française permet depuis 2001 de choisir entre la Sécurité sociale et un

assureur privé. Et que, optant pour ce dernier cas de figure, on n'aurait plus, selon lui, la nécessité de payer la CSG. Une thèse contestée par le ministère de la Santé qui affirme que l'entreprise Buffalo Grill risque de « mettre ses salariés dans l'illégalité. »

Quoi qu'il en soit, plusieurs salariés assurés par leurs soins ont d'ores et déjà demandé à leurs entreprises d'être exonérés de CSG et de CRDS (voir nos éditions du 13 juillet 2004) mais, pour l'heure, sans résultat probant. A tel point que la justice pourrait être saisie pour trancher le différend. Mais l'arrivée d'entreprises dans ce dossier aussi complexe qu'explosif (si, comme en Allemagne, 10 % des salariés s'assuraient individuellement la Sécu déjà mal en point n'y survivrait peut-être pas) pourrait précipiter les choses.

J.-M.P.